

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

petrdupaysdarles@ville-arles.fr

Liste des pièces adressées le 15/04/2021

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

CONSEIL SYNDICAL DU 23 MARS 2021

2021. 002 - DEPOT D'UN DOSSIER SUR LA RESTAURATION HORS DOMICILE AUPRÈS DE L'ETAT POUR FINANCEMENT VIA LA MESURE « PARTENARIAT ETAT/COLLECTIVITE AU SERVICE DES PAT – AMPLIFICATION » DU PLAN DE RELANCE

Nombre d'élus en exercice : 24			Procurations	Suffrages	Date de la convocation
Présents	Suppléants	Absents		Pour	
18	2	8	2	20	17 mars 2021

Présents

ACCM : Monsieur Patrick de CAROLIS, Madame Marie-Rose LEXCELLENT, Monsieur Jean-Michel JALABERT, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Christian GILLES ;

CCVBA : Monsieur Bernard WIBAUX, Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Jean-Christophe CARRE (suppléant), Madame Alice ROGGIERO (suppléante) ;

IPA : Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Yves PICARDA Monsieur Michel PECOUT, Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.

Absents excusés

ACCM : Monsieur Fabien BOUILLARD, Saintes-Maries-de-la-Mer, Madame Laurie PONS ; Monsieur Hervé MISTRAL,

IPA : Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN, Monsieur Max GILLES ;

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Madame Pascale LICARI ;

Procurations : Madame Laurie PONS à Monsieur Jean-Christophe DAUDET.

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

Rapporteur : Monsieur Lucien LIMOUSIN

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



CONSEIL SYNDICAL DU 23 MARS 2021

2021. 002 - DEPOT D'UN DOSSIER SUR LA RESTAURATION HORS DOMICILE AUPRÈS DE L'ETAT POUR FINANCEMENT VIA LA MESURE « PARTENARIAT ETAT/COLLECTIVITE AU SERVICE DES PAT – AMPLIFICATION » DU PLAN DE RELANCE

Nombre d'élus en exercice : 24			Procurations	Suffrages	Date de la convocation
<u>Présents</u> 18	<u>Suppléants</u> 2	<u>Absents</u> 8	2	<u>Pour</u> 20	17 mars 2021

Présents

ACCM : Monsieur Patrick de CAROLIS, Madame Marie-Rose LEXCELLENT, Monsieur Jean-Michel JALABERT, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Christian GILLES ;

CCVBA : Monsieur Bernard WIBAUX, Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Jean-Christophe CARRE (suppléant), Madame Alice ROGGIERO (suppléante) ;

TPA : Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Yves PICARDA Monsieur Michel PECOUT, Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.

Absents excusés

ACCM : Monsieur Fabien BOUILLARD, Saintes-Maries-de-la-Mer, Madame Laurie PONS ; Monsieur Hervé MISTRAL,

TPA : Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN, Monsieur Max GILLES ;

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Madame Pascale LICARI ;

Procurations : Madame Laurie PONS à Monsieur Jean-Christophe DAUDET.

o.o.o.o.o.o.o.o.o.o.o.o.o.o.o.o.o.o

Rapporteur : Monsieur Lucien LIMOUSIN

Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 portant avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et notamment son article 1 ;

Vu la délibération n°2016.025 du 27 juillet 2016 portant engagement du territoire dans un projet alimentaire territorial à l'échelle des Bouches du Rhône, en co-pilotage avec la Métropole Aix-Marseille Provence ;

Vu la délibération n° 2017.22 du Comité syndical du 23 juin 2017 approuvant les termes de la Charte agricole du Pays d'Arles.

Vu la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, EGAlim ;

Vu la délibération n° 2019.034 du 16 décembre 2019 approuvant le dossier de labellisation du Projet alimentaire territorial de la Métropole Aix Marseille Provence et du PETR du Pays d'Arles incluant notamment un diagnostic, une stratégie, une gouvernance, le dispositif d'évaluation, les lettres de soutien d'acteurs publics et privés et les premières actions 2020 ;

Vu la délibération n° 2021-001 du 23 mars 2021 portant adoption du Rapport d'Orientations Budgétaires 2021 du PETR.

Le contexte

Le PETR du Pays d'Arles et la Métropole Aix-Marseille Provence sont co-pilotes d'un Projet Alimentaire Territorial reconnu par l'Etat depuis le 14 février 2020. Lors de l'engagement des partenaires, les élus ont

identifié la restauration hors domicile, et en particulier la restauration collective comme un chantier prioritaire. Une étude menée entre avril 2019 et septembre 2020 a permis de dresser un état des lieux de la restauration hors domicile sur le territoire du PAT et d'établir des préconisations d'actions pour renforcer la présence de production locale dans la restauration hors domicile.

Les attentes des consommateurs pour une alimentation plus locale, plus qualitative et plus responsable, et la mise en application de la loi EGALim représentent une opportunité pour encourager et favoriser les relations entre les filières agricoles et alimentaires du territoire et les secteurs de la restauration collective et commerciale.

Pour répondre à ces nouvelles exigences et aux objectifs du Projet Alimentaire Territorial, les co-pilotes animent et accompagnent différentes actions répondant à ces objectifs comme l'identification de fournisseurs locaux et leur accompagnement vers le marché de la restauration collective, la structuration d'une offre de qualité via des plateformes physiques, l'animation d'un réseau territorial et la formation des acheteurs publics, et l'organisation de rencontres professionnelles. Le plan d'action triennal du PAT validé en comité de pilotage en décembre 2020 vise à renforcer l'action du territoire sur la restauration hors domicile notamment par le soutien aux initiatives visant à renforcer les relations entre la production agricole et alimentaire de qualité et la restauration hors domicile via une ingénierie technique.

Au titre de la mesure « Partenariat État/Collectivité au service des PAT – Amplification » du plan de relance destinée aux territoires porteurs d'un Projet Alimentaire Territorial reconnu par l'Etat, les co-pilotes proposent de présenter une demande de financement sur la RHD comprenant la création d'un emploi non permanent de chargé de mission RHD pour le recrutement d'un agent sur 36 mois renouvelable ainsi qu'une AMO spécifique pour accompagner les missions d'animation générale et les projets des communes. Ce dossier de demande est effectué sous maîtrise d'ouvrage du PETR du Pays d'Arles pour le territoire du PAT couvrant ainsi le périmètre de la Métropole Aix-Marseille Provence.

Le budget prévisionnel triennal exposé ci-après fait l'objet d'une demande de financement auprès de l'Etat :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Poste d'animateur RHD	230 067,00 €	Etat (plan de relance) (80%)	280 053,00 €
AMO RHD	120 000,00 €	Métropole AMP (15.2%)	53 210,00 €
		Autofinancement (4.8%)	16 803,00€
Total dépenses	350 067,00 €	Total recettes	350 067,00 €

Ainsi, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1 – **SOLLICITER** une aide financière au titre de la mesure « Partenariat État/Collectivité au service des PAT – Amplification » du plan de relance ;
- 2 - **AUTORISER** le Président à signer tout acte afférent à cette demande ;
- 3 - **PRECISER** que les crédits nécessaires sont inscrits en recettes et dépenses au budget de l'exercice et suivants.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTER A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président